

Type: 1 Stations à *Bactris nancibaensis* de la crique Orfion

n° régional: 00000060
n° national: 030030063

Résumé des modifications proposées

Création Désinscription Type Dénomination Contour Compléments d'informations

Descriptif des modifications:

Ce nouveau zonage permet de porter à connaissance une station de *Bactris nancibaensis*, un palmier de sous-bois rare et endémique du nord de la Guyane.

Sources cartographiques:

Ce zonage a été délimité sur la base des cours d'eau encadrant la station à *bactris* (BD Topo IGN 2011) et d'un point GPS (comm. Pers. O.Tostain).

Se reporter aux pages suivantes de l'atlas cartographique :

Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 8

Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 9

Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 14

Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 15

Localisation

Relations type I/II

Communes

Roura

Superficie

3703,22 ha

Altitude(s)

De 26m à 127m

Commentaire général

La ZNIEFF de type I "Station à *Bactris nancibaensis* de la crique Orfion" englobe une vaste zone d'un peu plus de 3000 hectares de forêts incluant des forêts drainées, des forêts inondables de bas-fonds et des forêts marécageuses. La zone concernée est encadrée par la rivière Kounana, la crique Orfion, la crique Tibourou et L'Orapu.

Dans leur aspect général, ces forêts drainées sont hautes à moyennement hautes. On n'observe aucune forêt basse et riche en lianes, comme les forêts «rabougries» poussant sur la cuirasse latérite-bauxitique de la Montagne de Kaw. Le sous-bois est relativement dégagé et les taxons caractéristiques du sous-bois (Melastomataceae, Piperaceae, Rubiaceae) y sont généralement clairsemés.

Les forêts sur sols hydromorphes comprennent à la fois des forêts de flat sur alluvions périodiquement inondées et des forêts marécageuses inondées en permanence avec tous les intermédiaires entre ces deux habitats. Ces types de forêts sont particulièrement étendues dans les grands flats de la Crique Orfion et Counana.

Ces forêts sont caractérisées au niveau des zones inondées en permanence par le palmier «Pinot», *Euterpe oleracea*, le «Manil-marécage», *Symphonia globulifera* (Clusiaceae) et surtout un arbre de la famille des «Mahots», à contreforts genouillés, *Lecythis pneumatophora*, qui est une espèce déterminante et intégralement protégée. Dans les zones périodiquement exondées, le « Patawa », *Oenocarpus bataua* est assez abondant dans la canopée.

Les premiers inventaires botaniques réalisés sur ce secteur mettent en évidence un nombre important de plantes déterminantes : *Disteganthus basilateralis* (Bromeliaceae), *Geonoma oldemanii* (Arecaceae), *Palmorchis prospectorum* (Orchidaceae), *Pitcairnia rubiginosa* (Bromeliaceae), *Tabernaemontana rupicola* (Apocynaceae), *Calathea microcephala* (Marantaceae), *Triplophyllum angustifolium* (Tectariaceae).

La création de cette nouvelle ZNIEFF est directement due à la présence d'une population d'un palmier endémique du littoral guyanais : *Bactris nancibaensis*. C'est une espèce intégralement protégée. *Bactris nancibaensis*, décrit récemment (en 2007), est inféodé aux forêts inondables de basse altitude, sur sol hydromorphe.

Son aire de répartition particulièrement restreinte et son statut de protection ont conduit à la mise en place d'un Plan National d'Action pour sa conservation.

Bilan des connaissances

Mammifères: Nul

Reptiles: Nul

Ptéridophytes: Nul

Champignons: Nul

Oiseaux: Nul

Insectes: Nul

Bryophytes: Nul

Algues: Nul

Amphibiens: Nul

Phanérogames: Faible

Lichens: Nul

Habitats: Faible

Poissons: Nul

Critères de délimitation

La délimitation est basée sur les critères suivants :

- Formations végétales, étages de végétation
- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

La ZNIEFF des stations à *Bactris nancibensis* de la crique Orfion est délimitée de la manière suivante :

N : Au Nord, la limite suit un affluent de la rivière Orapu, depuis sa source (point A) jusqu'au point B, puis, par le talweg, rejoint la source d'un affluent de la rivière de Kounana (point C) et suit cet affluent jusqu'à son point de confluence avec la rivière de Kounana (point D).

E : La limite est longe la rive gauche de la rivière de Kounana du point D au point E, point de confluence d'un affluent avec la rivière.

S : Au Sud, la limite suit cet affluent du point E à sa source (point F), puis traverse le talweg jusqu'à la source d'une crique sans nom (point G) et enfin suit cette crique jusqu'au point H. La limite sud de la ZNIEFF passe ensuite par le talweg situé entre les points H et I, puis du point I, longe la crique Orfion jusqu'à sa source (point J). La limite se poursuit ensuite en ligne droite jusqu'à la source de la crique Tibourou (point K), qu'elle suit jusqu'au point de confluence de la crique avec l'un de ses affluents (point L).

W : A l'Ouest, la ZNIEFF est délimitée par l'affluent de la crique Tibourou depuis le point L jusqu'à sa source (point M). La limite rejoint ensuite la source d'une crique sans nom (point N) et la suit jusqu'au point O. La limite se poursuit ensuite par le talweg reliant les points O et P, puis, à partir du point P, la limite suit de nouveau une crique sans nom jusqu'au point Q avant de rejoindre le point A en suivant le talweg.

Coordonnées des points mentionnés (WGS84, UTM 22 nord):

A (354039m; 499926m) - B (355297m; 499577m) - C (356738m; 498912m) - D (359762m; 501944m) - E (362303m; 497582m) - F (361472m; 497325m) - G (361147m; 496993m) - H (360577m; 496818m) - I (359493m; 496581m) - J (355107m; 496803m) - K (354886m; 496676m) - L (351070m; 496114m) - M (351284m; 497642m) - N (351616m; 497848m) - O (351996m; 498790m) - P (352321m; 499027m) - Q (352645m; 499344m)

Compléments descriptifs

Typologie des milieux

Forêts inondables de bas-fonds de basse altitude
 Forêts inondables et forêts sur flats
 Forêts marécageuses, forêts galeries et forêts ripicoles tropicales

Statuts de propriété

Domaine de l'état
 Propriété d'une association, groupement ou société

Facteurs d'évolution

Géomorphologie

Mesures de protection

Protections contractuelles et diverses
 Parc Naturel Régional
 Protections réglementaires nationales
 Forêt domaniale

Critères d'intérêt

Intérêts patrimoniaux
 Ecologique
 Floristique
 Phanérogames

Sources de données

Bibliographie: Bordenave B. & Le Hir F., 2010 - Plan National d'Action pour la conservation de *Bactris nancibaensis* Granv. - CBN de Brest, 49p.
 Bibliographie: de Granville J. J. & Bordenave B., 2004 - Etude botanique du projet de liaison routière de Camp Caïman - R.N.2. Herbier de Guyane, IRD & B. Bordenave Consultance. 62p.
 Collection: Base AUBLET2, Herbier de Guyane, AMAP, IRD, mai 2013
 Informateur: TOSTAIN Olivier

Listes d'espèces au 23/12/2014

==> Nombre espèces déterminantes: 16

/

Aniba rosaeodora
Bromelia agavifolia
Calathea microcephala (Poepp. & Endl.) Körn.
Disteganthus basilateralis
Geonoma oldemanii
Lecythis pneumatophora
Mapania assimilis Koyama subsp. *guianensis* Simpson
Palmorchis prospectorum
Pausandra fordii Secco
Piper foveolatum Kunth ex C. DC.
Pitcairnia rubiginosa (Brongn. ex E. Morren) Baker
Psychotria mazaruniensis Standl.
Tabernaemontana rupicola Benth.
Triplophyllum angustifolium Holtum

Plantae/Equisetopsida

Hillia parasitica

Plantae/Monocotyledones

Bactris nancibaensis

==> Nombre espèces non déterminantes: 6

/

Attalea camopiensis (Glassman) Zona
Calathea erecta
Hymenocallis tubiflora Salisb.
Hyospathe elegans
Urospatha sagittifolia (Rudge) Schott

/Dicotyledones

Faramea lourteigiana